



Mobivia – Direction générale  
511/589 rue des Seringats  
59262 Sainghin-en-Mélantois

À nos partenaires et parties prenantes,  
Le 22 décembre 2017

Nous reconnaissons que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Global Compact des Nations Unies est la préparation annuelle et la publication d'une Communication sur le progrès (COP). Cette dernière comprend une **déclaration** réitérant l'adhésion aux principes du Global Compact, une **description** des mesures concrètes mises en place depuis l'adhésion au Global Compact ou bien depuis la publication de notre dernière communication, et enfin une **mesure des résultats** obtenus ou escomptés.

Nous sommes dans le regret de vous faire part de notre retard dans la préparation, l'envoi et la mise à disposition du public de notre Communication sur le progrès pour 2017. Dans un contexte d'accélération du développement de Mobivia et de changements organisationnels internes, nos efforts se sont attachés cette année à donner une nouvelle structuration à la RSE de Mobivia et à inviter les Marques qui constituent la fédération Mobivia à nourrir leur politique RSE.

Nous vous prions de bien vouloir nous accorder une extension de la période de délai de soumission afin de pouvoir publier notre COP et décrire les efforts et progrès réalisés afin d'appliquer et mettre en œuvre les principes du Global Compact des Nations Unies. Notre prochaine Communication sur le progrès sera envoyée sur le site du Global Compact à des fins d'évaluation sous 90 jours à compter d'aujourd'hui au plus tard.

Bien cordialement,

Patrick Dhennin  
Directeur général délégué de Mobivia



Adresse Postale : CS 70 225 - 59812 Lesquin Cedex - tél. +33 (0)3 20 60 74 74 - fax +33 (0)3 20 60 88 26  
Siège social : 511/589 rue des Seringats - 59262 Sainghin-en-Mélantois  
Mobivia, SA à Conseil d'Administration au capital de 57.990.600 Euros - Siret 470 501 545 00649 - TVA fr 29470501545 - APE 4532 Z RCS

[www.mobiviagroupe.com](http://www.mobiviagroupe.com)



*Auto 5*



**Skruvat**

